



Solidarité avec Anthony (Thalès Etreilles Ille et Vilaine)

Anthony, délégué du personnel et représentant de la section syndicale CNT de Thales Microelectronics Etreilles (Ille et Vilaine) est convoqué à une audience devant le tribunal correctionnel de Rennes le mardi 13 décembre 2016 à 16h00.

La Direction de l'entreprise a aussi lancé une procédure de licenciement à son encontre.

Pour le procès, il lui est reproché d'avoir commis 3 infractions :

- Pour la première, il est accusé d'être l'auteur de courriers et reçus par une partie des salarié-e-s en octobre et novembre 2014. Ces courriers anonymes récapitulent l'ensemble des salaires en vigueur dans l'entreprise,
- Pour la seconde, il est accusé d'avoir enregistré les paroles et photographié le directeur du site sans son consentement,
- Pour la troisième, il est accusé d'avoir enregistré les paroles de 2 gendarmes de Vitré sans leur consentement.

Pour ces faits, il encoure 5 années de prison ferme et 300 000€ d'amende ainsi que le versement de dommages et intérêts aux victimes qui se sont portées parties civiles.

Ce procès arrive à point nommé : en effet en février 2017 Antony doit témoigner en tant que secrétaire du CHSCT devant le Tribunal des affaires sociales. En 2009, un cadre s'était suicidé à son domicile... Antony dénonçait depuis des semaines un management autoritaire... en Février prochain il s'agira de démontrer la faute inexcusable de l'employeur... autant dire que ce 13 Décembre 2016 est important pour Antony, pour la défense des travailleurs et pour la recherche de la vérité dans le cadre du procès de Février 2017.

Les peines encourues pour Antony ce 13 décembre sont délirantes mais malheureusement bien réelles.

Les peines prononcées contre les syndiqués s'aggravent de jour en jour :

- 9 mois de prison ferme et 15 mois de sursis pour 8 syndicalistes de GOODYEAR,
- 8 mois de prison pour Martin à St ÉTIENNE le 26 septembre 2016,
- 6 et 10 mois de prison pour François (CNT) et Antoine (CGT) en juin 2016 à LILLE,

- Condamnation définitive de Fouad (CNT) au versement de 40 000€ de dommages et intérêts à la SNCF après une action de 1000 personnes à METZ pendant le mouvement CPE de 2006,
- 8 mois de prison requis contre Nicolas (CGT) le 6 octobre à BOBIGNY,
- 2 à 4 mois de prison requis contre 5 salariés d'AIR-FRANCE ayant participé à l'épisode de la chemise, etc...

Sans oublier que la plupart des peines prononcées sont accompagnées d'amendes, de licenciement, d'interdiction d'exercer et du paiement de dommages et intérêts. Dans la plupart des cas, les dossiers sont vides mais les engagements syndicaux des prévenus semblent justifier une aggravation des peines.

Les remparts qui protégeaient relativement les salariés syndiqués ou non sont grignotés année après année par la loi, mais certains employeurs et l'Etat n'hésitent pas à aller plus loin.

Aussi, devant cet effondrement de la protection de la loi le renforcement des syndicats par les salariés eux-mêmes devient la nécessité urgente.

La solidarité, ce mot tellement galvaudé, doit être repris fermement dans le monde du travail car dans le monde de la finance si il semble y avoir de la concurrence entre les multinationales, c'est sur le dos des travailleurs et pas sur celui des actionnaires.

Solidarité avec les réprimés du mouvement social !

Solidarité avec Antony !

Messages de soutien à Antony à envoyer à son syndicat d'appartenance : etpreci.35@cnt-f.org

Pour en savoir plus sur cette affaire <http://section-cnt-thales-etrelles.blogspot.fr/>

Adresses des permanences CNT en région parisienne

75 – Paris

Local CNT
Tous les lundis de 14h à 19h
Au 33 rue des Vignoles – 75020 Paris
Et sur RDV au 06 95 45 67 62

77 – Seine et Marne

Tous les mercredis de 18h à 20h
Au 1 bis, impasse Emilie – 77500 Chelles
(à 200 m de la gare RER)
Contact : 06 59 36 41 02
Mail : ul.chelles.mlv@cnt-f.org

94 – Val de Marne

A la bourse du travail de Choisy le Roi
27 Bd des Alliés, 1^{er} étage, salle Beauré
Tous les vendredis de 17h30 à 19h
Et sur RDV au 06 74 17 60 34

95 – Val d'Oise

Les mardis de 13h30 à 16h
Et les jeudis de 13h30 à 16h30
A la bourse du travail d'Argenteuil
82 BD Général Leclerc
Et sur RDV